

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 10 MARS 1862.

### Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Bud- get du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1862.

(Voir le N° 82, session 1860-1861, les N° 52, 57, 65, 69 et 80, session 1861-1862  
de la Chambre des Représentants, et le N° 29 du Sénat.)

Présents : MM. D'OMALIUS D'HALLOY, Président ; BOYAVAL, le BARON DE SÉLYS-  
LONGCHAMPS, DE CANNART D'HAMALE, HANSENS-HAP, et le BARON DE RASSE,  
Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget du Ministère de l'Intérieur, adopté par la Chambre des Représentants, le 28 février dernier, s'élève à la somme de fr. 9,482,880-51.

Dans ce chiffre, les dépenses ordinaires et permanentes sont comprises pour . . . . . fr.	8,824,225 49
et les dépenses extraordinaires et temporaires pour . . . . .	658,656 82
Ensemble. . . . fr.	9,482,880 51

L'exercice 1862 présente, sur l'exercice de 1861, une augmentation de  
fr. 579,512, pour les dépenses ordinaires et permanentes, et de  
171,000, pour les dépenses extraordinaires et temporaires.

Ensemble : fr. 550,512

Dans la discussion générale, un membre a déclaré qu'il aurait beaucoup d'observations à faire sur le Budget de l'Intérieur, mais que, à l'époque où ce document est présenté au Sénat, il est impossible d'y introduire aucune modification sans entraver la marche du service, de sorte qu'il compte s'abstenir de toute discussion, et qu'il demande que le silence qu'il se propose de garder, ne soit point considéré comme une adoption des allocations proposées.

L'examen des articles a donné lieu à très-peu d'observations : la plus grande partie des crédits demandés ne sont que la reproduction des chiffres votés les années précédentes, et quant aux modifications introduites au budget de cette année, soit comme crédits nouveaux, soit comme majoration

des crédits ordinaires, la majorité de la Commission les trouve parfaitement justifiées, et par les notes fournies à l'appui des propositions du Gouvernement et par les explications données lors de la discussion à la Chambre des Représentants.

## CHAPITRE PREMIER.

### ADMINISTRATION CENTRALE.

Quoique le total de ce chapitre présente une majoration de 18,050 fr. sur le chiffre de l'an dernier, l'augmentation réelle ne s'élève qu'à 10,000 fr. : une somme de 8,050 fr., qui figurait l'an dernier au chapitre XVIII, en a été distraite et portée cette année au chapitre 1<sup>er</sup>, dans un but de régularisation.

Quant aux 10,000 fr., ils sont destinés à augmenter le traitement du personnel, et la nécessité de cette augmentation se justifie suffisamment.

Les articles 5 à 11 ont été adoptés sans discussion.

## CHAPITRE VI.

### MILICE.

Depuis plusieurs années, le Sénat demande la réforme d'un système sur les vices duquel on paraît généralement d'accord.

Le discours du Trône ayant annoncé la présentation d'un Projet de Loi sur cette matière, et M. le Ministre de la Guerre ayant annoncé, dans votre dernière séance, que ce travail était sur le point d'être terminé, votre Commission espère que la Législature en sera saisie assez à temps pour que les populations puissent jouir dès 1863 des bienfaits de cette loi si vivement attendue.

## CHAPITRE VII.

### GARDE CIVIQUE.

La Commission a été satisfaite des études ordonnées par le Gouvernement dans le but d'améliorer l'armement d'une institution qui occupe un rôle si important dans notre organisation publique ; des membres estiment que la garde civique divisée en deux bans comme elle était anciennement, répondrait davantage à son but éminemment national.

## CHAPITRE VIII.

### FÊTES NATIONALES.

Une majoration de 25,000 francs permettra au Gouvernement d'accorder des subsides aux communes pour la construction de cibles et l'encouragement des tirs.

Il a été ainsi fait droit à une observation faite par votre Commission de l'Intérieur lors de l'examen du Budget de 1860.

## CHAPITRE XI.

### AGRICULTURE.

A l'occasion de ce chapitre, votre Commission a été appelée à se prononcer sur un grand nombre de pétitions demandant le rétablissement du subside porté autrefois au Budget de l'Intérieur, pour l'entretien et le développement des courses en Belgique.

La majorité de votre Commission, s'appuyant sur ce fait incontestable, que c'est dans le pays où les courses ont été le plus encouragées que la race chevaline s'est améliorée et développée avec le plus de succès, appelle l'attention du Gouvernement sur la demande qui vous est présentée.

## CHAPITRE XII.

### VOIRIE VICINALE.

Le pays se félicite des encouragements accordés à l'amélioration de la voirie vicinale; mais il ne suffit pas de construire des routes, il faut encore qu'elles soient entretenues : des chemins sont à peine achevés qu'ils deviennent bientôt, faute d'entretien, plus mauvais qu'auparavant, et les dépenses considérables faites par l'État, les provinces et les communes se trouvent entièrement perdues pour les contribuables. Nous savons que le Gouvernement se préoccupe de cet état de choses, et votre Commission ne peut que l'engager à prendre les mesures les plus sévères pour que la négligence de certaines administrations communales ne vienne pas entraver l'ensemble d'un travail qui doit avoir une influence des plus heureuses pour la prospérité générale du pays.

La Commission renouvelle ses regrets de ce que, malgré des promesses formulées à plusieurs reprises, le pays ne soit pas encore doté d'une loi sur la police des cours d'eau; il en est de même du Code rural. Elle estime que les intérêts divers que ces lois sont destinées à satisfaire sont dignes de toute la sollicitude du Gouvernement.

Le crédit affecté à ce chapitre a été augmenté de 150,000 fr. Cette majoration a pour but d'encourager les améliorations qui intéressent l'hygiène publique, et votre Commission ne peut qu'applaudir à l'exécution de travaux dont l'utilité est approuvée de plus en plus par les résultats avantageux qu'elle procure aux populations, résultats dont les bienfaits intéressent tout particulièrement la classe ouvrière.

## CHAPITRE XIV.

### POIDS ET MESURES.

Votre Commission croit devoir réitérer les observations consignées dans son rapport de l'an dernier, sur l'habitude qui existe encore sur certains marchés d'employer les anciennes désignations pour indiquer la valeur, le poids ou les contenances relatives aux denrées.

## CHAPITRE XVI.

### ENSEIGNEMENT MOYEN.

Art. 97. Le troisième rapport triennal, pour la rédaction duquel un crédit vous est demandé, doit embrasser les années 1858, 1859, 1860.

Des membres estiment, que les travaux de ce genre dont ils reconnaissent toute l'utilité, perdent une partie de leur intérêt par le retard apporté à leur publication.

## CHAPITRE XVII.

### ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Depuis plusieurs années, des membres de votre Commission regrettent

qu'une dépense qui s'élève à près de deux millions ne forme qu'un seul article, tandis que des objets d'une importance moindre sous tous les rapports se trouvent subdivisés dans le même Budget.

### CHAPITRE XVIII.

#### LETTRES ET SCIENCES.

Art. 116. Votre Commission de l'Intérieur, chargée du rapport sur les Tables décennales, rapport qui vous a été présenté le 25 mai 1861, a engagé le Gouvernement à prendre des mesures pour la conservation des anciens registres de paroisses, et pour faciliter la confection des tables de ces registres, en partageant la dépense avec les communes intéressées. Votre Commission espère que le Gouvernement ne perdra pas de vue cet objet d'utilité générale.

### CHAPITRE XX.

#### SERVICE DE SANTÉ.

Votre Commission fait des vœux pour que la loi présentée à la Chambre des Représentants sur le service médical, puisse enfin être discutée.

Art. 153. Votre Commission, lors de l'examen du Budget de 1860, a signalé l'insuffisance du crédit de 26,500 francs proposée à cette époque.

Elle partage la même opinion aujourd'hui que ce crédit a été majoré de 5,700 francs. A l'occasion de ce chapitre, des membres prient le Gouvernement d'examiner l'utilité de l'organisation d'hôpitaux cantonaux, et quels seraient les moyens pratiques d'exécution. La création d'établissements de ce genre était vivement sollicitée par un de nos honorables collègues, membre de la Commission de l'Intérieur, et dont la science et l'humanité déplorent la perte. — La dernière fois qu'il nous a été donné d'entendre la parole éloquente et convaincue de M. le baron Seutin, c'était en faveur des malheureux, et pour appeler l'attention du Gouvernement sur l'organisation d'hôpitaux dans les campagnes.

Votre Commission confie à M. le Ministre de l'Intérieur l'examen du dernier vœu de notre savant et bien regretté collègue.

Les autres chapitres ont été adoptés sans discussion, et votre Commission, à l'unanimité moins une abstention, vous propose l'approbation du Budget du Département de l'Intérieur tel qu'il a été adopté par la Chambre des Représentants.

*Le Président,*  
D'OMALIUS D'HALLOY.

*Le Rapporteur,*  
Baron DE RASSE.